



Compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire 2016

Le Comité Directeur de l'A.S.C.
Toulouse, le 20/06/2016

1 Présentation de l'AG

Date / lieu : 13 juin 2016, en salle L.de Vinci au CST, de 12h30 à 13h55.

Objet : AG ordinaire portant sur l'exercice 2015.

Convocation : Faite par mail à tous les adhérents ASC (avec relance la semaine précédente).

Informations Le bilan moral détaillé a été mis en ligne sur le site de l'ASC une semaine avant l'AG. La présentation, incluant celle du Bilan financier qui n'a été terminé que le matin de l'AG, sera mise en ligne dans les jours suivants.

Représentativité : 144 personnes présentes ou représentées (92 présentes, 52 pouvoirs).
La liste élargée des adhérents et des pouvoirs est archivée 1 an au bureau du CD

2 Déroulement

L'AG s'est déroulée en suivant la présentation archivée sur notre site, et est résumée dans les 6 chapitres suivants.

2.1 Quelques rappels utiles

Le président, Didier Pecceu, ouvre l'AG à 12h40 et fait quelques rappels :

- **Rendez compte au CD après chaque événement important**
 - ◆ S'il y a (eu) un problème, le CD doit être au courant, et peut vous aider.
 - ◆ Si tout s'est bien passé, le CD est content avec vous !
- **S'adresser par mail au CD et non nominativement à un membre pour**
 - ◆ éviter qu'une information ne soit pas traitée à cause d'une indisponibilité.
 - ◆ éviter de saturer nos boîtes aux lettres bien chargées.

■ **Les principales adresses utiles**

Il rappelle l'adresse générique (Comite-directeur.asc@cnes.fr) et les complémentaires : adhésions, acces, infras, réservations (se terminant toutes par @asc-cnes.asso.fr) et cd-asc.tresoriers@cnes.fr.

■ **Maintenir les installations propres, en bon état, et rangées.**

- Être vigilant (propreté, fenêtres fermées, poubelles...)
- Responsabiliser, avec bienveillance, tout utilisateur se comportant mal.

Avec photo à l'appui, il attire particulièrement l'attention sur le respect du parquet du petit gymnase qui a été refait à neuf fin 2015, et le fait qu'il n'y a pas de service de ramassage des ordures (elles doivent donc être acheminées à la déchetterie par les utilisateurs des infrastructures et non pas abandonnées sur place).

■ **Signaler tout dysfonctionnement au plus tôt**

- ◆ Si urgent : appeler le 10 avec un téléphone fixe (et informer le CD)
- ◆ Sinon : mail détaillé au CD => Infras@asc-cnes.asso.fr (bât, étage, où, quoi...)

■ **Consulter le site ASC <http://asc-cnes.asso.fr> => statuts, RI, occupation des locaux, aides diverses**

■ **Extrait du site : « chaque adhérent reçoit des avantages de l'association ; en retour chacun doit participer au maintien en ordre des locaux, à la bonne ambiance, à l'organisation de certaines activités... »**

2.2 Bilan moral

Sébastien Hervé présente le bilan moral 2015. Les principaux points à noter sont les suivants.

- Nombre d'adhérents : 3262
- Arrêt de la section Micro-Informatique par manque de projet.
- Les activités fonctionnent bien grâce à des bureaux dynamiques et engagés dans l'organisation d'évènements particuliers au sein de leur section.
- Difficultés : participation insuffisante de la majorité des adhérents.
- Quelques moyens insuffisants :
 - Locaux : Manque de place pour diverses activités (Gym, Danse...)
 - Gestion : Manque de bras pour diverses tâches
- Evolutions bancaires : longue succession de difficultés (parfois graves) mais au final on a progressé.

Questions posées en AG : aucune.

Vote du quitus : approbation à l'unanimité des suffrages.

Pour	Abstention	Contre
144	0	0

2.3 Bilan financier

L'expert-comptable, Mr MIREVAL, présente le bilan financier à l'aide des transparents.

Résumé (chiffres arrondis) : exercice bénéficiaire de quasiment 55 k€.

- Cumul des ressources de l'année : 801 K€ (dont 34 de l'année précédente).
- Cumul des dépenses de l'année : 747 K€ (dont 553 par les sections).

Questions posées

Qu'est-ce qui justifie la baisse de la participation financière des adhérents en 2015 ?

Réponse : la différence est faible et peut s'expliquer par des délais d'encaissement de chèque et donc sur le mauvais exercice.

Il est fait mention qu'à l'avenir la règle adoptée sera de créer une écriture seulement lorsqu'il y aura engagement effectif des sommes concernées.

Comment justifiez-vous l'augmentation de la dépense en énergie électrique + eau + téléphone ?

Réponse : Une erreur avait été commise sur le décompte de l'année dernière où une facture était passée sur deux exercices. Des prévisions erronées avaient été alors établies. Le président souligne que le projet d'informatisation des comptes du CD va permettre d'éviter ce type d'erreur.

Comment justifiez-vous le reliquat de 94 000€ de cette fin d'exercice 2015 ?

Réponse : Le président justifie ce reliquat par non réalisation de travaux d'amélioration de la Zone Sud, par manque d'effectif au sein de l'association pour les prendre en charge.

Ces travaux correspondent à l'amélioration de l'isolation et de l'aération des salles suivantes : yoga, Arts manuels, petit gymnase, réunion, petit auditorium, grand gymnase.

Le président rappelle qu'il est souhaitable, pour mener ces travaux, qu'un Chargé d'Affaire puisse être trouvé au sein de l'ASC pour chacun d'eux, et fait appel aux volontaires.

Quelle est la nature des problèmes bancaires ?

Réponse : Le président résume les démarches qu'il a entrepris depuis mars 2015 auprès du Crédit Lyonnais pour pouvoir recevoir sur les comptes des sections des paiements faits par les adhérents avec leur carte bancaire via Internet, les changements contractuels qui en ont découlé, les difficultés imprévues qui sont apparues (notamment la perte de l'historique des relevés de compte bancaire des sections).

Pour autant, l'engagement de notre Président dans cette voie continue afin de faciliter le travail des trésoriers des sections, en s'appliquant à faire évoluer le site des adhésions. Le but étant que tous les paiements par carte bancaire soient gérés à travers un logiciel qui générera la pièce comptable correspondante aux sorties et entrées d'argent. Le trésorier n'aurait alors qu'à rentrer la somme des dépenses et y adjoindre la copie de la pièce comptable correspondante.

Qu'est-ce qui justifie l'augmentation des frais de ménage ?

Réponse : l'achat de paillasons en 2015 justifie une petite hausse, mais pas la totalité de la différence. Les comptes vont être vérifiés pour comprendre la cause (une facture mal aiguillée ?).

Qu'est-ce qui justifie l'augmentation de 52K€ du budget 2016 par rapport au budget 2015, et est-ce que cette augmentation impactera le budget de fonctionnement des sections ?

Cette question est justifiée par la planche détaillant les dépenses de fonctionnement 2015 et montrant en regard les prévisions 2016.

Réponse : Cette progression du budget prévisionnel 2016 correspond aux travaux d'amélioration que nous prévoyons en 2016. Ce budget est apporté par le reliquat du budget 2015 et n'impactera donc pas le budget de fonctionnement des sections.

Vote du quitus : le bilan financier est accepté par la majorité des votants.

Pour	Abstention	Contre
139	5	0

2.4 Perspectives 2016

Le président a présenté les perspectives d'activité et les budgets associés.

Concernant les activités :

- Arrêt de la section informatique.
- Création de la section Tir à l'arc.
- La section Art Martiaux accueillera une nouvelle activité Aïkido et peut être du Tai Chi Chuan si nous avons suffisamment d'adhérents intéressés.

Sophie Petit nous a présenté le projet de **FÊTE DE L'ASC** qu'elle prépare pour le samedi 17 septembre 2016 avec l'aide d'un comité d'organisation qui aurait besoin de tous ceux qui souhaitent s'associer à cette première édition. La Fête de l'ASC sera la fête de toutes les sections, ouverte à tous les adhérents ASC et leurs ayants-droit. Les droits d'inscriptions pour la journée seront de 5 € pour les adultes et 2 € pour les enfants.

Aucune question ni remarque n'est formulée par l'assemblée.

Le président rappelle les différents **travaux** projetés d'amélioration du confort et de l'efficacité thermique des locaux, et que le CD souhaite avoir des volontaires pour prendre ces projets en main (animer l'écriture d'un cahier des charges, être l'interlocuteur de DCT/ET qui réalise les études techniques, et dans certains cas, demander des devis à des entreprises extérieures, s'assurer de la recette en fin de réalisation).

Le **site des adhésions** est devenu le site de gestion des adhérents. Une nouvelle version sera mise en place au mois d'août de cette année et une autre est en préparation pour le mois de décembre ou janvier 2017.

L'**amélioration de la gestion des comptes** est un chantier prioritaire est en cours : d'ici quelques semaines le travail sera partagé en trois trésoriers contre deux actuellement, et sur 2 comptes bancaires distincts, ceci pour diminuer la charge de chacun et assurer une rigueur absolue. Le poste de trésorier principal, allégé, est à pourvoir, le second continuera à être assuré par Marie-France Larif qui est volontaire pour continuer de faire les virements aux sections. Ils utiliseront le compte bancaire principal de l'ASC. Le 3^{ième} poste est nouveau et à pourvoir : il consistera à gérer sur un compte dédié les paiements d'adhésion à l'ASC et à la médiathèque.

La gestion se fera à l'aide d'un outil informatique dédié à chaque compte, avec une présentation et un fonctionnement proche de ce qu'on a mis en place au sein des sections. Le but est de simplifier le travail de chacun, et de rendre les comptes plus compréhensibles au plus grand nombre, et de trouver plus facilement des trésoriers bénévoles au sein de l'ASC (pas besoin d'apprendre un nouveau logiciel et une nouvelle méthode).

Au sujet du budget 2016, le président rappelle que cette année, il n'y a pas eu de demande de budget d'investissement, du fait de l'important reliquat 2015, et précise qu'il sera sans doute difficile de réaliser tous les investissements prévus au budget vu qu'il ne reste même pas 7 mois d'ici fin de l'année 2016.

Le président rappelle que l'**ASC a besoin de renfort**, et cite la page "Recherche Bénévoles" sur le site de l'ASC : http://asc-cnes.asso.fr/?page_id=7429

Question : Quelles mentions doivent comporter les factures, combien de temps doivent-elles être conservées, est-il possible de préciser sur le site, pour les trésoriers, la liste des pièces comptable à scanner ?

Réponse : C'est déjà le cas, les trésoriers ont à leur disposition, après s'être connecté à l'aide de leur **User** (Numéro ASC) et de leur mot de passe sur le site de l'ASC, un ensemble d'informations maintenant très complet sur la définition de leurs attributions, les pièces à conserver, et la durée de conservation. Oui, dorénavant les pièces comptables doivent être scannées et transmises au CD en fin d'exercice.

2.5 Élection du nouveau Comité Directeur

Conformément aux statuts, le CD doit être composé d'au moins 12 personnes.

C'est le cas actuellement, et en plus de cet effectif, le CD reçoit le renfort d'une dizaine de personnes sur différentes tâches de fond.

Qui est candidat ?

Parmi l'ancien CD, 9 personnes se représentent, à savoir :

Didier Pecceu	<i>Président.</i>
Sophie Petit-Poupart	<i>Boîte à lettre, Fête ASC.</i>
Eric Julien	<i>Boîte à lettre, Adhésions.</i>
Thomas Huens	<i>Boîte à lettre.</i>
Sébastien Hervé	<i>Communication, Informatique (parc et logiciels), Accès.</i>
Arnaud Sellé	<i>Informatique, étude thermique.</i>
Pascal Chicot	<i>Responsable zone sud (dont gestion de l'énergie).</i>
Bruno Lazare	<i>Réglementation et Sécurité.</i>
Pierre Ducret	<i>responsable assurances.</i>

Volontaires supplémentaires pour adhérer au CD

- déclarés avant l'AG : 2 candidats pour les 2 postes de trésoriers : Ginette CHEZE et Eric LORFEVRE.
- déclarés pendant l'assemblée : aucun !

Le quota prévu par nos statuts n'étant pas atteint, Didier BLACHE, accepte de se représenter.

Le président passe donc au vote en 3 temps.

Choix du vote par liste, puis choix du vote à mains levées

Aucun participant ne demandant une élection par candidat, ni une élection à bulletin secret, le vote se fait par liste et à mains levées, conformément aux conditions statutaires nominales.

Liste proposée (12 personnes) :

BLACHE Didier
CHEZE Ginette
CHICOT Pascal
DUCRET Pierre
HERVÉ Sébastien
HUENS Thomas
JULIEN Eric
LAZARE Bruno
LORFEVRE Eric
PECCEU Didier
PETIT-POUPART Sophie
SELLÉ Arnaud

Vote – **Le nouveau CD est élu à l'unanimité.**

Pour	Abstention	Contre
144	0	0

La répartition des fonctions sera faite lors de la prochaine réunion du nouveau CD.

2.6 Question diverses

Aucune question n'ayant été posée en séance ni transmise au CD avant l'AG, le président lève la séance à 13h45.

Le secrétaire ASC (et de séance)	Le président ASC (et de séance)
Didier BLACHE 	D.PECCEU 